

# Mise à jour de la conformité contractuelle de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet

**Juillet – Septembre 2017**



---

## TABLE DES MATIÈRES<sup>1</sup>

- ⊙ Mise à jour générale
- ⊙ Initiatives et améliorations de conformité contractuelle
- ⊙ Mise à jour sur le programme d'audit
- ⊙ Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des réclamations

<sup>1</sup>Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

---

## MISE A JOUR GENERALE

En juillet et août 2017, l'équipe de conformité contractuelle et l'équipe de division des domaines mondiaux ont mené des activités de sensibilisation en Chine, en Corée et en Turquie. Ils ont travaillé directement avec les parties contractantes sur les questions liées à la conformité de l'ICANN.

Des informations supplémentaires sont disponibles [ici](#).

## INITIATIVES ET AMELIORATIONS RELATIVES A LA CONFORMITE CONTRACTUELLE

### Une plus grande transparence dans les rapports de conformité

Au cours des derniers mois, l'équipe de conformité contractuelle a élaboré et testé des modifications afin de fournir des informations plus détaillées sur les questions des plaintes dans les rapports de conformité accessibles au public de l'ICANN sur ICANN.org. Il s'agit de la première phase de multiples modifications dans les rapports et elle est compatible avec les diverses recommandations et demandes de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, du comité consultatif gouvernemental et des autres parties prenantes.

Certaines des modifications incluent :

1. des améliorations au tableau de bord mensuel pour apporter d'autres métriques sur :
  - a. les plaintes pour inexactitude des données du WHOIS — en identifiant des types d'inexactitude comme la syntaxe, l'exploitabilité et/ou l'identité.
  - b. les plaintes liées aux bureaux d'enregistrement concernant l'utilisation malveillante du DNS — en identifiant le type de malveillance, y compris les courriers indésirables, le dévoiement, l'hameçonnage, les programmes malveillants, les réseaux zombies, la contrefaçon, pharmaceutique, des pratiques frauduleuses et trompeuses, les atteintes aux droits d'auteur ou aux marques déposées, et les coordonnées des bureaux d'enregistrement concernant les actes malveillants qui sont manquantes ou invalides.
2. la création de deux nouvelles catégories de rapports — rapports d'indicateurs trimestriels et annuels. Les rapports trimestriels sont destinés à créer une cadence régulière dans la fourniture de rapports et à remplacer les indicateurs fournis lors de l'assemblée générale annuelle et du forum de la communauté. Les nouveaux rapports annuels sont destinés à fournir une vision sur une année civile du panorama de la conformité contractuelle de l'ICANN. Les rapports fourniront des indicateurs supplémentaires, tels que :
  - a. L'ensemble des types de plaintes par gTLD hérités et nouveaux gTLD.
  - b. Toutes les plaintes le long du processus de vérification de la conformité, de leur ouverture à leur fermeture.
  - c. Les rapports liés à la mise en œuvre des principes de protection des informations personnelles.

Cette phase de modifications dans la production des rapports est prévue à la mi-octobre 2017. La phase suivante se doit d'être développée et fournira des informations détaillées liées aux plaintes de sauvegarde.

Pour les indicateurs et les tableaux de bord, reportez-vous à la [page de rapports et mesures de performance de la conformité contractuelle de l'ICANN](#).

---

## Mise à jour du système

Pendant cette période, le système de traitement des plaintes de l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN a été lancé avec les améliorations fonctionnelles suivantes :

- mises à jour des codes de fermeture pour plus de clarté en fournissant aux rapporteurs des informations supplémentaires.
- mises à jour sur les rapporteurs et les modèles de contrat pour améliorer les communications liées à de multiples types de plaintes.
- mises à jour du formulaire web et validation des données de formulaire web pour aider à réduire le nombre de plaintes non valides et la fermeture automatique de plaintes en raison de méprises du rapporteur lors du remplissage du formulaire web.
- possibilité de capturer davantage de granularité sur les gTLD de la Catégorie 1 du GAC et sur les plaintes déposées en vertu de la procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public.
- mises à jour de la fonctionnalité de recherche WHOIS pour tenir compte des modifications apportées aux résultats du WHOIS découlant de la mise en œuvre de la politique d'étiquetage et d'affichage normalisés du service d'annuaire de données d'enregistrement.
- mises à jour tenant compte du lancement du portail des services de nommage et de la migration du portail des services de données de registre du portail de la division des domaines mondiaux.

## Participation aux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN

Pendant ce trimestre, l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN a continué de contribuer aux groupes de travail chargés du processus d'élaboration de politiques et à leur révision. Ces efforts ont porté principalement sur :

- le WHOIS détaillé.
- la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.
- la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur.
- les procédures suivantes relatives aux nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD).
- les traduction et translittération des coordonnées.
- la protection des identificateurs des OIG et des OING dans toutes les mises en œuvre de gTLD.

### **La politique relative à l'étiquetage et l'affichage normalisés des services d'annuaire de données d'enregistrement est maintenant en vigueur**

À compter du 1er août 2017, la politique d'étiquetage et d'affichage normalisés du service d'annuaire de données d'enregistrement est en vigueur et des informations à ce sujet peuvent être trouvées [ici](#). Les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement doivent mettre en œuvre les spécifications des données définies dans la politique. Depuis la mise en œuvre de la politique, la conformité contractuelle de l'ICANN a traité un nombre limité de plaintes relatives à la non-conformité de parties contractantes avec la politique.

## Mise à jour des bureaux d'enregistrement

---

## Noms de domaine perdus

La conformité contractuelle a ajouté des liens à la [page des domaines perdus](#) vers d'autres pages de formulaires de plainte et pour « en savoir plus », dans un effort visant à mieux éduquer les utilisateurs finaux concernant ce que les titulaires de noms de domaine peuvent faire s'ils ont perdu la capacité à gérer leurs noms de domaine.

## Mise à jour des registres

### Traitement des questions de conformité liées aux opérateurs de registre

Au cours de ce trimestre, la conformité contractuelle de l'ICANN a continué à traiter un nombre limité de plaintes concernant le non-respect par les opérateurs de registre des obligations d'informer et, le cas échéant, de solliciter l'approbation de l'ICANN sur de nouveaux services de registre et de services modifiés matériellement avant leur mise en œuvre. Pour atténuer le risque d'un impact négatif sur la sécurité et la stabilité du DNS, l'ICANN exige la révision de services supplémentaires avant leur mise en œuvre par le biais de la [politique d'évaluation des services de registre \(RSEP\)](#). Les opérateurs de registre sont encouragés à contacter leur responsable de l'engagement client ou d'envoyer un courriel à [Globalsupport@icann.org](mailto:Globalsupport@icann.org) pour déterminer si un service ou un changement envisagé à un service nécessite l'approbation de l'ICANN. La mise en œuvre des services non approuvés avant de communiquer avec l'ICANN pourrait entraîner une demande ou un avis de conformité.

L'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN a émis deux avis d'exécution contre les opérateurs de registre de nouveaux gTLD. Les deux opérateurs de registre gèrent des gTLD de marque. Les avis d'exécution sont publiés [ici](#).

### Approbation de la modification générale du contrat de registre de base relatif aux nouveaux gTLD

Le 31 juillet 2017, la modification générale du contrat de registre de base relatif aux nouveaux gTLD est entrée en vigueur pour les opérateurs de registre sous réserve de l'amendement. Les contrats de registre conclus après le 31 juillet 2017 incluent également un langage mis à jour. Les détails de la modification, comprenant une foire aux questions (FAQ), sont disponibles [ici](#). La conformité contractuelle de l'ICANN fait exécuter l'obligation contractuelle des modifications le cas échéant.

## MISE A JOUR DU PROGRAMME D'AUDIT

Le programme d'audit de la conformité contractuelle est en cours. En général, l'ICANN effectue deux séries d'audits par an pour les bureaux d'enregistrement et deux pour les registres. Des informations sur chaque type d'audit sont présentées ci-dessous.

### Programme d'audit du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement

Le 18 septembre 2017, l'équipe d'audit a envoyé des avis d'audit, qui comprennent des demandes de renseignements à 59 bureaux d'enregistrement. Vingt-six des bureaux d'enregistrement sont sous audit de conformité à pleine échelle et trente-trois autres font l'objet d'un examen limité, destiné à vérifier l'efficacité des remédiations des lacunes précédemment notées.

---

## Audit du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement

La série précédente d'audit des registres a été achevée et le rapport de synthèse est publié [ici](#).

1. Un nouveau cycle d'audit des registres a été lancé le 5 septembre 2017 ; les avis d'audit et les demandes de renseignements ont été envoyés à 10 registres. L'audit de cette série tient compte des TLD faisant l'objet de sauvegardes applicables aux gTLD de catégorie 1 (protection du consommateur, chaînes sensibles et marchés réglementés). À la fin de septembre, la majorité des entités auditées a répondu en fournissant les renseignements demandés.

## Notification de pré-audit pour les parties contractantes

À compter du 31 juillet 2017, la conformité contractuelle a cessé d'envoyer des avis de pré-audit à toutes les parties contractantes afin d'éviter toute confusion et de réduire les courriels. Toutefois, en se fondant sur les commentaires récents, les avis de pré-audit reprendront pour de futurs audits et ne seront envoyés qu'aux parties contractantes dans le cadre de l'audit pour permettre la planification des ressources.

## Actualité de l'entiercement de données

Dans le cadre d'un suivi continu proactif et à la demande de l'ICANN, Iron Mountain a mené des révisions approfondies des contenus des fichiers de dépôt des bureaux d'enregistrement. L'ICANN a ciblé les bureaux d'enregistrement ayant reçu un troisième avis ou notification d'infraction au cours de cette période. Ces révisions sont essentielles pour garantir la stabilité des données des titulaires de noms de domaine.

## SYNTHESE SUR L'APPLICATION DE LA LOI ET LA GESTION DES RECLAMATIONS

En vigueur dès maintenant, les indicateurs trimestriels de la conformité contractuelle de l'ICANN seront disponibles sur la page [des rapports de performance en matière de conformité](#).

